



Communiqué - Le Nautic de Paris lance un grand concours d'innovation nautique et appelle les 18 Régions et territoires ultramarins à y participer

06 juin 2019 - 14h45



L'industrie nautique française a toujours fait preuve d'innovation pour se hisser parmi les meilleurs mondiaux et s'y maintenir. Véritable vitrine de cette dynamique industrielle, le Salon Nautique de Paris s'investit, depuis plusieurs années, pour valoriser les initiatives des entreprises, quelles que soient leur taille. En 2019, le Nautic a décidé d'aller plus loin et lance pour la première fois un concours de grande ampleur et offre ainsi une visibilité inégalée aux meilleurs projets régionaux.

[La pratique nautique dans un esprit innovant, entrepreneurial et durable](#)

Le concours s'adresse aux entreprises qui innovent dans les pratiques nautiques en mer, rivières ou encore lacs. Trois critères seront déterminants : les projets présentés doivent participer à la transition écologique et solidaire de la filière, faciliter l'accès à la pratique nautique et s'inscrire dans un processus entrepreneurial.

Qu'il s'agisse de « produit » ou de « service », les innovations présentées pourront être incrémentales, c'est-à-dire qu'elles marqueront une continuité avec les produits ou services existants, ou en rupture technologique, en offrant des caractéristiques radicalement nouvelles.

[Une double sélection : régionale et nationale](#)

Coordonné par la Fédération des Industries Nautiques (FIN), ce concours est mis en place grâce au soutien d'un réseau de partenaires régionaux : conseils régionaux, pôles de compétitivité, associations portuaires, clusters... Ils sont une vingtaine aujourd'hui. Cette liste sera complétée au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux partenaires. La FIN appelle toutes les entités régionales à la rejoindre pour que ce concours reflète toute la diversité nautique française.

Chaque référent, agréé par le Nautic, sera chargé de recenser les innovations de sa région, valider les aspects « nouveauté » et « intérêt » de l'innovation pour la filière nautique, sélectionner les projets pour la finale et enfin accompagner les porteurs de projet lors de la finale nationale.

Les porteurs de projet ont jusqu'au 30 septembre 2019 pour candidater en s'adressant à un référent régional. Les différents référents régionaux se réuniront en jury régional et adresseront au Nautic les meilleurs projets au plus tard le 11 octobre.

[Espace dédié dans le Hall 1 du Nautic de Paris, grande finale le 14 décembre et accompagnement des projets lauréats.](#)

Les projets finalistes bénéficieront d'un espace d'exposition dédié et ouvert aux plus de 200 000 visiteurs et aux 1300 marques présentes. Le jury national se prononcera au plus tard le 31 octobre à minuit pour arrêter la liste des finalistes retenus pour être présents au Nautic. La finale se déroulera au salon le samedi 14 décembre à Paris. Les lauréats bénéficieront en outre d'un accompagnement, notamment des pôles de compétitivité mer, dans le financement de leur projet.

« A travers ce nouveau concours, le Nautic de Paris confirme son implication pour mieux valoriser l'innovation nautique entrepreneuriale, sous toutes ses formes. A terme, la Fédération des Industries Nautiques entend aller plus loin en rassemblant divers partenaires privés et publics pour mieux accompagner les projets dans leur conception et leur financement » a déclaré Yves Lyon-Caen, Président du Salon Nautique de Paris.

[Retrouvez toutes les informations sur le concours d'innovation nautique ici](#)